

## CONVOCAATION

Nous, Christine BERNOT, Maire du Bez, avons convoqué les membres du conseil municipal en séance publique pour le mercredi 20 janvier 2021 à 20 heures 30.

Le Bez, le 13 janvier 2021

### Ordre du jour

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2020 ;
- 2) Autorisation de vente de coupes de bois ;
- 3) Modification du tableau d'évaluation des charges transférées à la communauté de communes pour l'année 2020 ;
- 4) Acquisition d'un défibrillateur ;
- 5) Ouverture de crédits en section d'investissement avant le vote des budgets primitifs ;
- 6) Cession d'une parcelle de la section de commune de Malout ;
- 7) Réflexion sur les chemins ruraux à inscrire au P.D.I.P.R. ;
- 8) Questions diverses.

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune du Bez, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine BERNOT, Maire, en séance ordinaire et publique.

Etaient présents : Mme Christine BERNOT, M. Paul MUFFATO, Mme Suzanne GALY née CALVET, Mme Nadine MOUGEL née CAUSSE, Mme Carole VIGUIER née JOUGLA, M. Alain BLANCHARD, Mme Fanny GALLANT née GENET, Mme Katia SIGUIER née SABLAYROLLES, Mme Amélie SCIÉ, Mme Marie-Rose PORTALIER née SABLAYROLLES, M. Cédric KOSLOWSKI, M. Michel BÉNAZECH, M. Claude THURIÈS, M. Patrice ROUSSALY et M. Christophe BÉNAZECH.

A été élue secrétaire : Mme Amélie SCIÉ

*Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2020.*

### **N°1/2021**

### **Autorisation de vente de coupes de bois**

Madame le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur Bruno GRATIA, de l'Office National des Forêts concernant les coupes à assieoir en forêt communale relevant du régime forestier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2021 présenté ci-après, demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2021 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présenté ci-après, pour les coupes inscrites précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation et informe le Préfet de Région des motifs de report ou de suppression des coupes proposées par l'O.N.F. conformément à l'exposé ci-après

### **ÉTAT D'ASSIETTE :**

Parcelle	Type de coupe *	Volume présumé réalisable (m <sup>3</sup> )	Surface (ha)	Année prévue à l'Amgt	Proposition ONF	Destination	Motif des coupes proposées en report et suppression par l'ONF
3_a	TS	660.00	5.50	2017	Inscription 2021	Vente	Report de 2017 à 2021
6_u	AMEL	611.00	9.40	2021	Inscription 2021	Vente	
7_b	AMEL	226.85	3.49	2021	Inscription 2021	Vente	

\*Nature de la coupe : AMEL amélioration, AS sanitaire, IRR irrégulière, APR Préparatoire à la régénération, RGN Régénération, TS taillis simple, TB taillis balivage, RA rase.

Le conseil municipal décide, pour des raisons environnementales, de supprimer la coupe relative à la parcelle 3\_a.

### **Mode de commercialisation des parcelles martelées (Vente)**

Les parcelles proposées à l'état d'assiette peuvent être commercialisées en vente en bloc et sur pied (BSP).

Le conseil municipal donne pouvoir à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente. Madame le Maire ou son représentant pourra assister aux martelages des parcelles.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**N°2/2021**

### **Modification du tableau d'évaluation des charges transférées 2020 Attributions de compensation aux communes membres**

Madame le Maire expose qu'il conviendrait de délibérer sur l'approbation de la modification du tableau d'évaluation des charges transférées par les communes à la communauté de communes pour l'année 2020. Elle présente le tableau d'évaluation des charges transférées qui doit être modifié afin de régulariser les attributions de compensation des communes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la proposition de modification du tableau d'évaluation des charges transférées à la communauté de communes par les communes membres pour l'année 2020 et approuve le calcul des attributions de compensation pour chaque commune, conformément au nouveau tableau ci-annexé.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**N°3/2021**

### **Acquisition de défibrillateurs**

Madame le Maire informe l'assemblée des résultats de l'appel d'offres lancé par la communauté de communes « Sidobre Vals et Plateaux » pour l'acquisition de défibrillateurs. Elle présente les différents modèles proposés et demande à l'assemblée de se prononcer sur cette question.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition par la commune de trois défibrillateurs qui seront installés à proximité des trois salles polyvalentes de la commune, choisit le modèle proposé par la société Schillerfrance, s'il apparaît plus intéressant de passer commande dans le cadre de l'appel d'offres de la communauté de communes, et s'engage à inscrire cette dépense dans le budget primitif de la commune pour l'exercice 2021.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

#### **N°4/2021 Ouverture de crédits en section d'investissement avant le vote des budgets primitifs**

Madame le Maire expose que certains investissements pourraient être réalisés avant le vote des budgets primitifs 2021 sans que ces dépenses aient été engagées avant le 31 décembre 2020, ce qui explique qu'elles n'apparaissent pas dans les restes à réaliser. Aussi, afin que les factures correspondant à ces investissements puissent être mandatées dans les délais, et conformément à l'article L.1612.1 du code général des collectivités territoriales, Madame le Maire demande au conseil de les prévoir et de s'engager à les reprendre dans les budgets primitifs 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Madame le Maire et ouvre sur les comptes ci-dessous les crédits suivants dont il sera tenu compte lors du vote des budgets primitifs 2021 :

Budget communal (montant total : 43 440,00 €)

2315 – 241 :	6 000,00 €	21316 – 314 :	4 000,00 €
2315 – 324 :	6 800,00 €	2315 – 327 :	8 000,00 €
2315 – 337 :	10 000,00 €	21568 – 338 :	4 140,00 €
2312 – 341 :	4 350,00 €	2315 – 342 :	150,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

#### **N°5/2021 Cession d'une parcelle de la section de commune de Malout**

Madame le Maire indique que le conseil municipal du Bez, par délibération n°10/2020 du 3 mars 2020, s'était montré favorable à la cession à Monsieur Louis SANCHEZ de la parcelle n°1490, section D, lieu-dit « Malout », d'une superficie de 25 centiares, appartenant à la section de commune de Malout. Madame le Maire précise que les contraintes liées à l'épidémie de covid-19 ont retardé la tenue de la consultation des électeurs de Malout qui s'est finalement déroulée le 16 janvier 2021. Madame le Maire donne à l'assemblée les résultats de cette consultation :

- Inscrits :	8
- Votants :	8
- Nuls :	0
- Blancs :	0
- Exprimés :	8
- OUI :	8
- NON :	0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, prenant en considération les résultats de la consultation du 16 janvier 2021, approuve la cession de la parcelle n°1490, section D, lieu-dit « Malout », d'une superficie de 25 centiares, au prix de 2 € par mètre-carré, tous les frais liés à cette vente étant à la charge de l'acquéreur.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

#### **Questions diverses**

Madame le Maire donne la parole à Madame Amélie SCIE qui présente le projet de développement sur la commune de l'association « Un pais, une abeille », dont l'un des objets est la sauvegarde de l'abeille locale, avec le concours de plusieurs habitants de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22 heures 30.

Au cours de la séance du 20 janvier 2021, le conseil municipal a adopté cinq délibérations numérotées de 1 à 5.